



OUTIL 3 : INCIDENT ORGANISATIONNEL OU EXTERNE

Les organisations se concentrent souvent sur le signalement et l'enregistrement des incidents organisationnels (incidents ayant un impact sur l'organisation, son personnel, ses biens et sa réputation) et non sur les incidents externes (incidents ayant un impact sur d'autres organisations). L'organisation doit définir ce qui constitue un incident affectant l'organisation et décider si les incidents externes doivent également être signalés et enregistrés.

Voici un exemple de grille élaborée par une organisation pour aider à évaluer ce qui serait considéré comme un incident organisationnel et ce qui ne le serait pas. Ce qui suit peut faire l'objet d'adaptations et de modifications, en fonction de la politique et des procédures de sécurité d'une organisation. Veuillez trouver une version vierge ci-dessous.

PERSONNE IMPLIQUÉE	HEURES DE TRAVAIL		IMPACT SUR LES BIENS DE L'ORGANISATION		QUALIFICATION
	Oui	Non	Oui	Non	
Le personnel n'est pas originaire du pays d'origine (affectation internationale)	X		X		Incident organisationnel
	X			X	Incident organisationnel
		X	X		Incident organisationnel
		X		X	Si pas de violence : Non Si avec violence : Oui
Le personnel est originaire du pays	X		X		Incident organisationnel
	X			X	Incident organisationnel
		X	X		Incident organisationnel
		X		X	Incident non organisationnel
Partie prenante externe contractée par l'organisation	X		X		Incident organisationnel
	X			X	Incident non organisationnel
		X	X		Dépend du type d'incident ou de biens et de l'impact de l'incident : oui ou non
		X		X	Incident non organisationnel

Pour votre organisation, utilisez :

PERSONNE IMPLIQUÉE	HEURES DE TRAVAIL		IMPACT SUR LES BIENS DE L'ORGANISATION		QUALIFICATION
	Oui	Non	Oui	Non	
Le personnel n'est pas originaire du pays d'origine (affectation internationale)					
Le personnel est originaire du pays					
Partie prenante externe contractée par l'organisation					